

Financement de la recherche publique par appels à projets (AAP) : Analyse et recommandations du CNESER

Commission d'étude spécialisée (CES) du CNESER

« Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, hors du budget de la MIRE »

CNESER, séance du 2 juillet 2019

Méthode de travail de la CES

Séance de travail de la CES avec M. Thierry Bergeonneau (DGRI), M. Maurice Carabonni (DGRI) et Mme Martine Roussel (MESRI) le 15 janvier 2018

Séance de travail de la CES avec M. François Chambelin (Inserm) le 14 mai 2018 :

- Présentation de l'étude réalisée à l'Inserm : « *Evaluation du coût de préparation des projets de recherche soumis aux appels à projets* ».

Données et chiffres :

- MESRI, bilan sociaux et PV des conseils des établissements
- l'enquête 2017 sur les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs du conseil scientifique de l'INSIS : « *Contribution à l'analyse des conditions d'intégration des jeunes chercheurs dans les laboratoires rattachés à l'INSIS* ».

4 séances de la CES dédiées aux AAP : 15/01/2018, 14/05/2018, 15/04/2019, 13/05/2019

Une multiplication des mesures incitatives par AAP depuis 2005

ANR, PIA, Europe, « millefeuille » pour l'innovation (Carnot, IRT, SATT, CVT, IEED...), ...

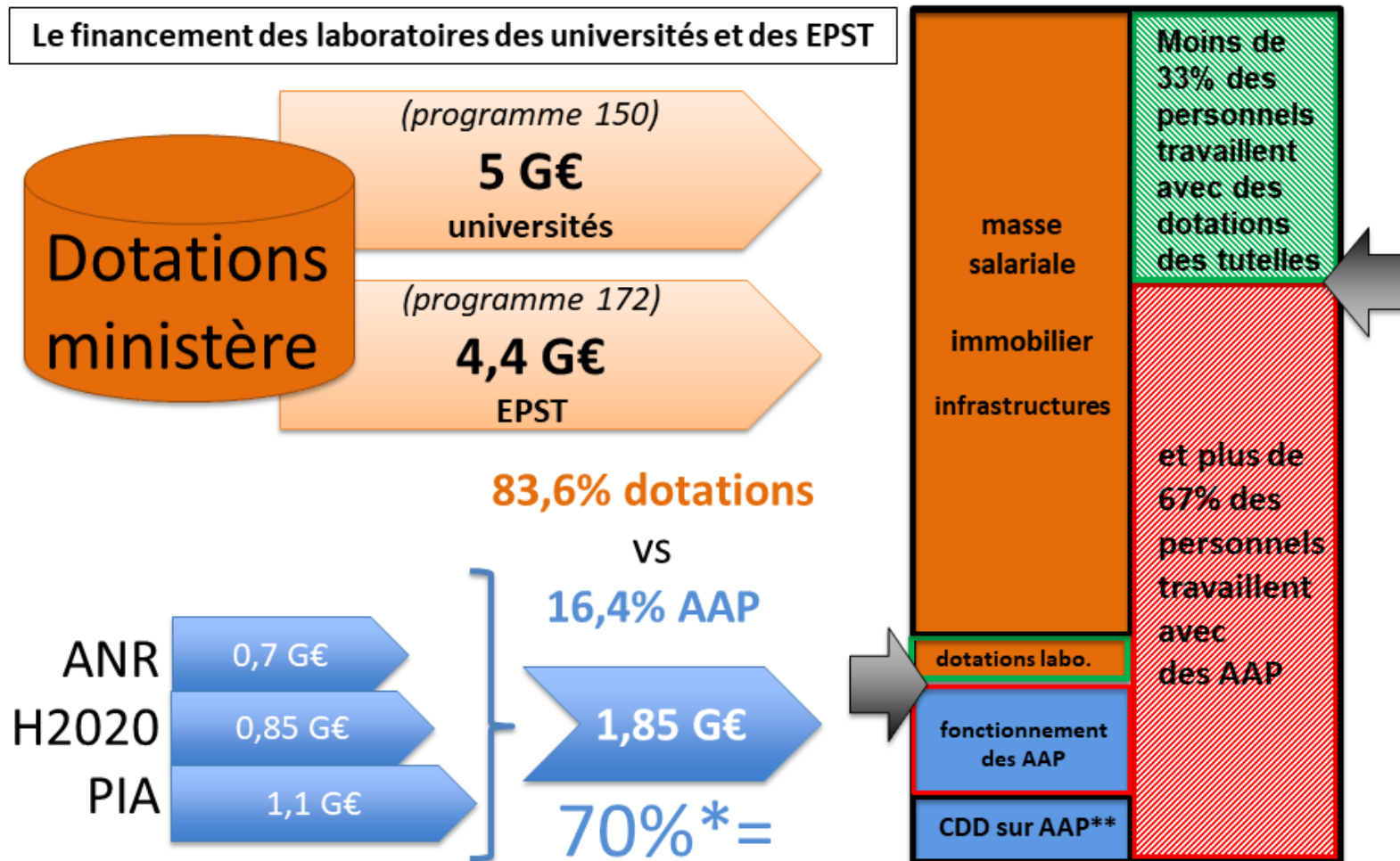
Question de l'équilibre entre AAP et dotations des tutelles :

- différence d'appréciation entre MESRI et chercheurs sur le terrain

Question de l'efficacité du système de financement par AAP :

- coût indirects et coûts cachés

Dotations des tutelles *versus* AAP : état des lieux



*les Universités et EPST représentent 70% des emplois équivalent temps plein recherche dans la recherche publique

**en supposant la structure du budget du CNRS représentative

Dotations des tutelles *versus* AAP : état des lieux

Ratio du point de vue du MESRI et des directions d'établissement :

- dotations tutelles : entre 75% et 85%
- financement par AAP (ressources propres) : entre 25% et 15%

Estimation (prudente) du CNESER :

- plus de 67% des recherches effectuées par les personnels dépendent des AAP
- moins de 33% des recherches effectuées par les personnels sur dotations

Consultation citoyenne organisée par la Commission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale :

- 75% estiment « qu'il faut accorder une priorité au financement récurrent »
- 2% estiment « qu'il faut accorder une priorité au financement sur projet »

Les coûts indirects du système d'AAP

Les coûts indirects : préparation des réponses aux AAP

ANR en 2017 : taux de succès de 14,9% (13,3% pour l'AAP générique et 25% sinon)

- 9260 propositions reçues et 1380 financées (7880 projets refusés)

Estimation du temps de préparation pour un projet ANR (Inserm) : entre 15 et 30 jours pour le seul porteur du projet →

- entre 700 et 1400 équivalents temps plein recherche (ETPR) mobilisés par l'ANR

Estimation du temps total pour répondre aux AAP (enquête INSIS) : ~15% - 20% du temps de recherche des jeunes chercheurs, i.e. entre 30 et 40 jours / an →

- entre 10 000 et 13 000 ETPR mobilisés (65 590 ETPR titulaires dans la recherche publique)

- **ordre de grandeur : 1 milliard d'euros de masse salariale mobilisés !**

Les coûts indirects : les frais de gestion

Frais de gestion financés par l'ANR en 2017 : 8% de l'aide

- 4% pour la tutelle gestionnaire + 4% pour le laboratoire

→ ne couvre pas tous les frais de gestion et administratif

Frais de gestion demandés par les tutelles : entre 12% et 16% de l'aide

- **entre 200 et 300 millions d'euros (pour 1,85 milliard d'euros d'AAP)**

Frais de fonctionnement des agences de financement :

- 35 millions pour l'ANR (2017), ...

Ordre de grandeur du total : 300 millions d'euros

Les coûts indirects du système d'AAP

Coût de l'évaluation et de la sélection : **aucune information**

Coût du suivi scientifique et administratif des chercheurs : **aucune information**

Temps de travail de préparation : environ 1 milliard d'euros

Frais de gestion : environ 300 millions d'euros

Total : **ordre de grandeur probable de ~ 1,5 milliards d'euros**

→ équivalent aux 1,85 milliards d'euros de financement par AAP obtenus par les universités et les EPST....

Les coûts cachés du système d'AAP

Les coûts cachés du système d'AAP

Déséquilibre entre AAP et dotations :

→ système de prélèvement interne sur ressources propres (complexe !) pour financer la recherche de base, voire des charges structurelles (fluides, immobilier...)

Fort taux de contrats à durée déterminée (CDD) :

- coût social : précarité, disparité de situation professionnelle et de rémunération (tension)
- rotation des personnels : perte de compétences, formation, renouvellement

Taux de succès très faible :

- de nombreux chercheurs sans moyens de travailler (+ 50% d'après enquête INSIS)
- découragement, insatisfaction au travail (38% des MCF et 24% des chercheurs d'après enquête INSIS), souffrance au travail...

Effet négatif sur l'attractivité des métiers d'enseignant-chercheur et de chercheur

Les recommandations du CNESER

- 1. Identifier le budget recherche des établissements du programme 150**
- 2. Evaluer et limiter les coûts indirects et cachés du système d'AAP**
- 3. Des dotations des établissements de l'ESR et des laboratoires suffisantes pour financer la totalité de leurs programmes de recherche**
- 4. Un système de financement par AAP uniquement destiné à soutenir le démarrage de thématiques répondant à des besoins affichés du pays**

1. Identifier le budget recherche des établissements du programme 150

Identifier et rendre accessible les dépenses de recherche →

- pour chaque établissement :
- la masse salariale affectée aux missions de recherche,
- les investissements en équipement et infrastructure de recherche,
- la maintenance de l'immobilier de recherche,
- les fluides alimentant les laboratoires,
- les dotations aux laboratoires (3400 euros / EC* ou 6500 euros / ETPR*)
- les financements AAP projets internes aux établissements
- autres...

* Estimation CNESER

2. Evaluer et limiter les coûts indirects et cachés du système d'AAP

Le CNESER recommande que soit menée une étude dans tous les établissements pour évaluer les coûts indirects et cachés des systèmes de financement par AAP. Cette étude doit notamment permettre d'estimer :

- le temps de travail nécessaire à la préparation des dossiers
- le temps de travail nécessaire à l'évaluation et à la sélection des dossiers
- le temps de travail nécessaire au suivi administratif des dossiers
- les proportions d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens qui n'ont pas les moyens de travailler

Le CNESER recommande que soit menée une étude pour estimer le financement effectif de la recherche. Cette estimation du financement effectif permettrait, comparée au budget initial de la recherche, d'évaluer les coûts indirects et cachés du système de recherche.

3. Augmenter les dotations des établissements de l'ESR et des laboratoires pour financer la totalité de leurs programmes de recherche

Estimation du CNESER : deux milliards d'euros supplémentaires pour le fonctionnement des laboratoires et des équipes de recherche (~ financement par AAP des laboratoires).

Ce budget doit notamment permettre de financer, à hauteur de quelques centaines de milliers d'euros, le programme de recherche de tous les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs pour lequel ils ont été recrutés.

Le CNESER partage et soutient cette aspiration des personnels de la recherche publique qui, à l'occasion de la consultation citoyenne organisée par la Commission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, ont exprimé à une très large majorité de 75% « qu'il faut accorder une priorité au financement récurrent » contre seulement 2% « qu'il faut accorder une priorité au financement sur projet ».

4. Des AAP uniquement destinés à soutenir le démarrage de thématiques émergentes

Un système de financement par AAP doit constituer un effort supplémentaire uniquement destiné à soutenir

- le démarrage de thématiques émergentes répondant à des besoins conjoncturels
- en cohérence avec l'intérêt général et les priorités des politiques publiques
- définies par la représentation nationale, par exemple à travers l'OPECST,
- et éclairées par les travaux du CESE et des instances scientifiques des établissements

Le CNESER estime que la notion de programme d'AAP dit « blanc » n'a pas d'intérêt en terme de stratégie et de programmation scientifique. Le programme dit « blanc » est utilisé pour installer la compétition et la sélection.

Le CNESER demande que les dotations des établissements de l'ESR et des laboratoires soient suffisantes pour financer la totalité de leurs programmes de recherche et que les programmes « blancs » soient arrêtés.